

## Liste récapitulative des délibérations

### Séance du 19 septembre 2025

L'an 2025 et le 19 septembre à 19 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la mairie, sous la présidence de Madame RAGOBERT Catherine, Maire.

**Date de la convocation** : 13/09/2025

**Date d'affichage** : 15/09/2025

**Présents** : Mme RAGOBERT Catherine, Maire, Mmes : CHEVALIER Sandrine, GÉNÉRALI Cécile, LESSEUR Mélanie, POTIER-CARRASCO Nathalie, MM : BERTRAND Gilles, DELAPLANCHE André, GAUME Stéphane, MERCIER Thierry, SAUVAGE Pascal, TRINQUET Benoît

Excusé ayant donné procuration : M. DUVERGER Thibaud à M. TRINQUET Benoît

**A été nommé secrétaire** : M. DELAPLANCHE André

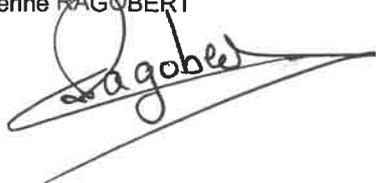
**Ordre du jour** :

- Versement exceptionnel de subvention à l'association Les Amis de la Bibliothèque
- Devis de sécurisation de la porte du local mis à disposition de l'école Roger Giry pour stockage de matériel
- Devis de remise en état de la porte du cimetière
- Devis logiciel métiers Berger Levraut
- Questions diverses

**Le procès-verbal de la précédente a été approuvé à l'unanimité.**

N° Ordre	N° Délibération	Objet de la délibération	Décision
1	7-1/2025	Versement exceptionnel de subvention à l'association " Les Amis de la Bibliothèque"	Approbation
2	7-2/2025	Devis de sécurisation de la porte du local mis à disposition de l'école Roger Giry pour stockage de matériel	Report
3	7-3/2025	Devis de mise aux normes de la porte du cimetière	Approbation
4	7-4/2025	Renouvellement contrat logiciel métiers Berger Levraut	Approbation

En mairie, le 22/09/2025  
Madame la Maire,  
Catherine RAGOBERT



Le secrétaire de séance,  
André DELAPLANCHE



République Française  
Département LOIRET  
Commune de Nibelle

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 19/09/2025

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
12	11	12

L'an 2025, le 19 septembre à 19:00, le Conseil Municipal de la Commune de Nibelle s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de Madame RAGOBERT Catherine, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 13/09/2025. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 15/09/2025.

Vote
<b>A l'unanimité</b>
Pour : 12
Contre : 0
Abstention : 0

**Présents** : Mme RAGOBERT Catherine, Maire, Mmes : CHEVALIER Sandrine, GÉNÉRALI Cécile, LESSEUR Mélanie, POTIER-CARRASCO Nathalie, MM : BERTRAND Gilles, DELAPLANCHE André, GAUME Stéphane, MERCIER Thierry, SAUVAGE Pascal, TRINQUET Benoît

Excusé ayant donné procuration : M. DUVERGER Thibaud à M. TRINQUET Benoît

Acte rendu exécutoire après dépôt  
en SOUS-PREFECTURE DE  
PITHIVIERS  
Le : 23/09/2025  
Et  
Publication ou notification du :  
23/09/2025

**A été nommé secrétaire** : M. DELAPLANCHE André

### 7-1/2025 – Versement exceptionnel de subvention à l'association " Les Amis de la Bibliothèque "

Madame Catherine RAGOBERT rappelle que lors de la séance du 16 février 2025 a été évoqué le leg de M. Roger TROTIN et sa décision testamentaire de léguer à la commune 1% de son patrimoine, sous la condition que cette somme soit utilisée pour la bibliothèque municipale et plus spécifiquement à destination des activités liées aux enfants. Il a été évoqué alors de verser cette somme à l'Association "Les Amis de la Bibliothèque". Madame Catherine RAGOBERT explique qu'à la demande du Service de Gestion Comptable il convient de délibérer afin que la somme de 3 234.84€ reçue en août 2025 soit versée aux Amis de la Bibliothèque sous forme de subvention.

Les membres du Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **APPROUVENT** que la somme reçue de 3 234.84€ soit versée à l'Association des Amis de la bibliothèque,
- **DONNENT** tout pouvoir à Madame Catherine RAGOBERT pour effectuer les démarches administratives.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.  
Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :  
En mairie, le 22/09/2025  
La Maire de Nibelle,  
Catherine RAGOBERT

  
Catherine RAGOBERT

Le secrétaire de séance,  
André DELAPLANCHE



## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 19/09/2025

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
12	11	12

L'an 2025, le 19 septembre à 19:00, le Conseil Municipal de la Commune de Nibelle s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de Madame RAGOBERT Catherine, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 13/09/2025. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 15/09/2025.

Vote
A l'unanimité
Pour : 12
Contre : 0
Abstention : 0

**Présents** : Mme RAGOBERT Catherine, Maire, Mmes : CHEVALIER Sandrine, GÉNÉRALI Cécile, LESSEUR Mélanie, POTIER-CARRASCO Nathalie, MM : BERTRAND Gilles, DELAPLANCHE André, GAUME Stéphane, MERCIER Thierry, SAUVAGE Pascal, TRINQUET Benoît

Excusé ayant donné procuration : M. DUVERGER Thibaud à M. TRINQUET Benoît

**A été nommé secrétaire** : M. DELAPLANCHE André

Acte rendu exécutoire après dépôt  
en SOUS-PREFECTURE DE  
PITHIVIERS  
Le : 23/09/2025  
Et  
Publication ou notification du :  
23/09/2025

### 7-3/2025 – Devis de mise aux normes de la porte du cimetière

Le Code Général des Collectivités Territoriales à l'article R 2213-42 prévoit la nécessité de fermer la porte du cimetière en cas d'exhumation. Il convient donc de mettre aux normes et de rénover la porte du cimetière. Deux interventions sont envisagées : mise aux normes et peinture.

Mise aux normes de la porte du cimetière	Fournisseur	Date	HT	TTC
Investissement : article 2116	Payen	17/07/2025	1 850,00 €	2 220,00 €
Fonctionnement : article 615221	Leroy	23/07/2025	740,30 €	888,36 €
				3 108,36 €

Les membres du Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- **CONFIRMENT** la nécessité des travaux,
- **APPROUVENT** le devis de mise aux normes de l'entreprise PAYEN, pour un montant de 1 850€ HT, soit 2 220.00€ TTC,
- **APPROUVENT** le devis de réfection de peinture de l'entreprise LEROY, pour un montant de 740.30€ HT, soit 888.36€ TTC,
- **CONFIRMENT** que les crédits sont inscrits au budget 2025, en section d'investissement au compte 2116, pour un montant de 2 220.00€ TTC, en section de fonctionnement au compte 615221 pour un montant de 888.36€ TTC,
- **DÉLÈGUENT** tout pouvoir à Madame Catherine RAGOBERT pour effectuer les démarches nécessaires.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.  
Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :  
En mairie, le 22/09/2025  
La Maire de Nibelle,  
Catherine RAGOBERT

Le secrétaire de séance,  
André DELAPLANCHE

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 19/09/2025

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
12	11	12

Vote
A l'unanimité
Pour : 12
Contre : 0
Abstention : 0

L'an 2025, le 19 septembre à 19:00, le Conseil Municipal de la Commune de Nibelle s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de Madame RAGOBERT Catherine, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 13/09/2025. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 15/09/2025.

**Présents** : Mme RAGOBERT Catherine, Maire, Mmes : CHEVALIER Sandrine, GÉNÉRALI Cécile, LESSEUR Mélanie, POTIER-CARRASCO Nathalie, MM : BERTRAND Gilles, DELAPLANCHE André, GAUME Stéphane, MERCIER Thierry, SAUVAGE Pascal, TRINQUET Benoît

Excusé ayant donné procuration : M. DUVERGER Thibaud à M. TRINQUET Benoît

Acte rendu exécutoire après dépôt  
en SOUS-PREFECTURE DE  
PITHIVIERS  
Le : 23/09/2025  
Et  
Publication ou notification du :  
23/09/2025

**A été nommé secrétaire** : M. DELAPLANCHE André

### 7-4/2025 – Renouvellement contrat logiciel métiers Berger Levrault

Madame Catherine RAGOBERT informe les membres du Conseil Municipal que le contrat avec la Société BERGER LEVRAULT est arrivé à échéance le 14 juillet 2025 et leur présente les conditions de renouvellement du contrat pour la période 2026-2028 incluant :

- L'acquisition du droit d'utilisation des logiciels (logiciels existants)
- L'obligation d'assurer la maintenance et les formations

Lors de la séance du 20 juin 2025 a été évoqué la possibilité de migration vers WE MAGNUS, une solution hébergée plus sécurisée et plus actuelle mais aussi plus couteuse. À ce jour, très peu de logiciels utilisés par la Mairie sont disponibles sur WE WAGNUS. La migration peut être envisagée avant le renouvellement tacite du contrat actuel,

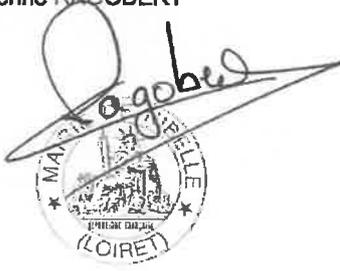
Les membres du Conseil Municipal, **après en avoir délibéré**, à l'unanimité,

- **APPROUVENT** le renouvellement du contrat avec la Société BERGER LEVRAULT,
- **APPROUVENT** les conditions financières à raison d'un versement annuel de 3 060.00€ HT soit 3 672.00€ TTC pour la "cession du droit d'utilisation des logiciels", de 340.00€ HT soit 408.00€ TTC pour la "Maintenance, Formation",
- **DÉCIDENT** de conclure le contrat pour une durée de 1 an reconductible deux fois en conservant le même tarif,
- **CONFIRMENT** que les crédits seront inscrits au budget 2026, en section d'investissement au compte 2051 pour un montant de 3 672.00€ HT et en section de fonctionnement au compte 6156 pour un montant de 408.00€ HT.
- **DÉLÈGUENT** tout pouvoir à Mme Catherine RAGOBERT, Maire, pour signer le contrat.

Envoyé en préfecture le 24/09/2025  
Reçu en préfecture le 24/09/2025  
Publié le **5/10/25**  
ID : 045-214502288-20250919-7\_4\_2025-DE

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.  
Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :  
En mairie, le 19/09/2025  
La Maire de Nibelle,  
Catherine RAGOBERT



The image shows a handwritten signature in black ink that reads "Catherine Ragobert". The signature is written over a circular official stamp. The stamp contains the text "Mairie de Nibelle" at the top, "LE MAIRIE DE NIBELLE" around the perimeter, and "LOIRET" at the bottom. In the center of the stamp, there is a small illustration of a building, likely the town hall.

Le secrétaire de séance,  
André DELAPLANCHE



The image shows a handwritten signature in black ink, which appears to be "André Delaplanche". The signature is written in a cursive style.